

"La Protection de l'Enfant est une responsabilité collective, une priorité innée au sein de notre objectif de protection des civils et au vu de la centralisation de la protection dans nos efforts de paix et de sécurité."

Jean-Pierre Lacroix
Secrétaire Général Adjoint aux Opérations de Paix

Les violations graves commises envers les enfants dans un contexte d'Opérations de Paix

Les conflits armés affectent de façon disproportionnée les enfants, qui sont victimes de violations graves: le meurtre et la mutilation, le recrutement et l'utilisation, les violences sexuelles, les enlèvements, les attaques dirigées contre les écoles ou hôpitaux, et le déni d'accès à l'aide humanitaire. L'ONU place la Protection de l'Enfant au cœur de ses efforts lors de ses opérations de paix.

Instances de violations graves commises envers des enfants signalées en 2020



Les Conseillers en charge de la Protection de l'Enfant (CPE) mènent les activités sur plusieurs plans

"Les CPEs sont nos yeux et nos oreilles sur le terrain."

Virginia Gamba
Représentante Spéciale pour les Enfants et le Conflits Armés (CAAC)

- **Conseillent les dirigeants et assurent l'intégration** des questions de Protection de l'Enfant dans toutes les activités de mission.
- **Surveillent et Communiquent** sur les violations graves commises contre les enfants à travers le mécanisme de Surveillance et de Communication (MRM) mis en place par le Conseil de Sécurité. Les CPEs ont la responsabilité de rapporter au Conseil de Sécurité, et contribuent au rapport annuel du Secrétaire Général et le rapport pays CAAC.
- **Négocient** avec les parties étatiques et non-étatiques au conflits, menant **les plaidoyers** au plus haut niveau pour la Protection de l'Enfant.
- **Renforcent les Capacités** des institutions nationales pour les permettre d'honorer leur responsabilité dans le domaine de la Protection de l'Enfant.
- **Sensibilisent**, soutiennent et promeuvent des réformes juridiques nationales pour protéger les enfants.

Comment avons-nous un impact?

Le déploiement de CPE dans les missions d'opération de paix de l'ONU permet d'adresser au niveau politique et opérationnel les inquiétudes relatant à la Protection de l'Enfant. Leurs réalisations clés incluent :

- **L'intégration des sujets de Protection de l'Enfant dans les processus de paix** à travers le plaidoyer politique de la mission.
 - Ex. en République Centrafricaine et au Sud Soudan, entre autres.
- **La libération de milliers d'enfants par des groupes armés**, en partenariat avec l'UNICEF ainsi que des acteurs nationaux de la Protection de l'Enfant.
 - En 2019, **2,101** enfants ont été libérés et réintégrés en RDC, **44** au Sud Soudan; tandis que **497** enfants ont été séparés de groupes armés en République Centrafricaine. (Source: Rapport Annuel 2020 du Secrétaire Général CAAC)
- **La formation dans la Protection de l'Enfant de milliers de personnel de maintien de la paix civil et militaire.**
 - L'équipe de Protection de l'Enfant du siège de l'ONU livre annuellement un cours de formation spécialisé dans la Protection de l'Enfant aux militaires de l'ONU depuis 2015.

Baisse du nombre d'instances de violations graves

- 16.5 %

(Entre 2018 et 2019 dans les cinq pays ayant des opérations de paix avec un mandat de Protection de l'Enfant.

Dans des contextes où des opérations de paix sont déployées, l'équipe spéciale de surveillance et d'information est co-présidee par le RSSG/Chef de Mission et le Représentant pays de l'UNICEF.)

Faits saillants 2020

Les agents de Protection de l'Enfant de MINUSS ont effectué plus de **160** patrouilles pour vérifier des instances de violations graves.

838 enfant ont été relâchés volontairement par des groupes armés en conséquence des **37** déclarations unilatérales facilitées par la Section de Protection de l'Enfant de la MONUSCO

22 Officiers de Défense Maliens ainsi que **152** agents de police ont participé à la formation de formateur sur la Protection de l'Enfant

La République Centrafricaine a adopté le **Code de la Protection de l'Enfant** criminalisant le recrutement et l'utilisation d'enfants.

Les Capacités de Protection de l'Enfant dans les Opérations de Paix

UNSC 1379 (2001): Requiert l'inclusion de Mandats et de personnel de Protection de l'Enfant dans les Opérations de Paix.

UNSC 2143 (2014): Reconnaît le rôle crucial des conseillers à la Protection de l'Enfant dans les Opérations de Paix.

85

Postes de Protection de l'Enfant approuvés pour 2020-2021

Personnel de la Protection de l'Enfant en % du personnel total des Opérations de Paix (Civil + Militaire et Policier) (MINUSCA, MONUSCO, MINUSMA, MINUSS)

0.13%

Budget de la Protection de l'Enfant vs Budget Total de la Mission (MINUSCA, MONUSCO, MINUSMA, MINUSS)

9,923,429 USD vs 4,695,550,900 USD

0.21%